



On me demande des frais supplémentaire sur des réservations

Par **mimine45**, le **18/04/2013** à **22:50**

bonjour

Voila mon problème j ai réservé des billets pour ma famille pour les vacances d été 2013 .Les réservations on était faites au mois de janvier j'ai prévenu l' employé de l agence que les passeports de mes enfants seront périmé en février elle me dit que je la rappel dès les changements fait .A aucun moment elle ne me dit que tout changement au billet engage des frais pour moi ,cette semaine je l appelle pour les changements et la elle me dit que je doit payer 60 euros pour se changement.La compagnie maritime a mis en place cette règle depuis le mois de février,bien après ma réservation voila pourquoi je ne me sens pas concerné par sa ,d autre pars nous sommes nombreux dans la famille a avoir réservé en janvier et il se trouve que deux d entre eux on effectué des changements et on ne leur a pas fait payer .A même problème l un n'a pas de frais et moi je dois régler 60 euros une totale injustice et une belle arnaque que faire [smile33][smile7] .Je précise que tout se fait par téléphone.Que dit la loi? ,faut il que je pais ?que je dise non?Je suis perdu et en colère pourquoi certain n on pas de frais et moi si.Ce règlement c est fait après ma réservation ,si on m avait prévenu j aurai pris d autre disposition pour éviter des frais supplémentaires

merci

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **07:14**

Bonjour,

Je ne connais pas votre cas particulier, mais s'agissant des billets d'avion ou de train, selon le type de billet retenus, certains sont modifiables gratuitement, d'autres ne le sont qu'en payant.

En général, ceux que l'on peut modifier gratuitement sont les plus chers à la base et les autres les moins chers.

Il y a peu, j'ai du faire changer 3 fois la date d'un vol, j'ai payé 70€ à chaque changement. La prochaine fois, je prends un billet plus cher que je peux modifier sans frais.

Par **mimine45**, le **19/04/2013** à **10:33**

Bonjour , vous saviez que s'il y a un changement il y aurait des frais ou pas lors de votre réservation parce que moi non il ne mon rien dit et surtout ma belle soeur a eu le même problème et elle n'a pas eu de frais supplémentaire.Le responsable de l'agence me dit que cette règle existé déjà en janvier mais n'était pas appliqué.

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **12:59**

Dans mon cas, effectivement, je l'ai su en lisant les conditions générales de vente de la compagnie (après coup !). Mais je ne peux m'en prendre qu'à moi, je n'avais qu'à les lire avant !